Créer une communauté

manager, communauté

C'est l'acte fondateur : vous constituez le groupe de compteurs qui partageront l'électricité produite localement, et vous en fixez les règles. Seul le gestionnaire peut créer une communauté.

Où la trouver

Depuis **« Communautés »** dans la navigation principale, le bouton **« Ajouter une communauté »**.

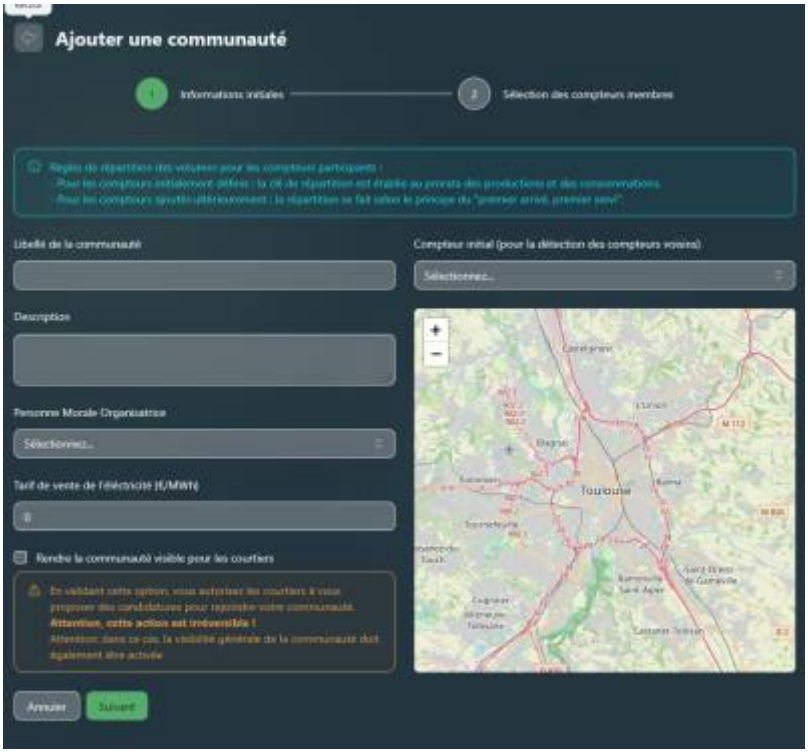


Comment faire

La création se déroule en **deux écrans**.

Écran 1 — Informations initiales

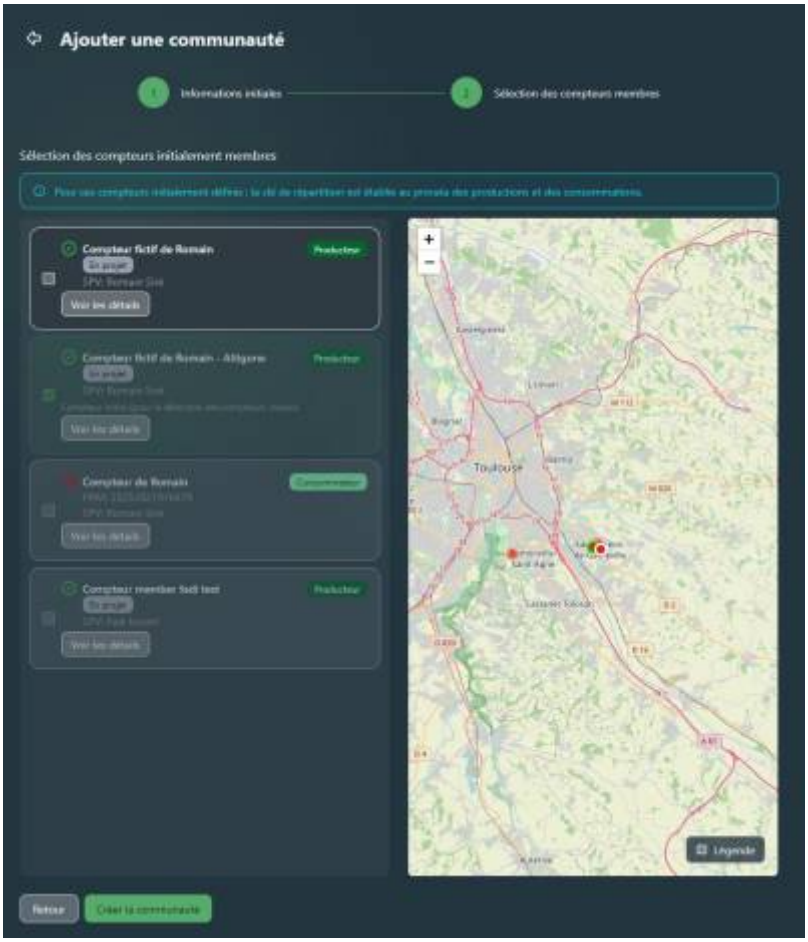
1. Renseignez le **libellé** (nom que vous donnez à votre communauté) et la **description** de la communauté.
2. Sélectionnez la **pmo** qui la porte juridiquement — voir Désigner la PMO.
3. Sélectionnez le **compteur initial** parmi vos compteurs. Il sert de point de départ géographique : c'est autour de lui que l'application détecte les compteurs voisins éligibles.
4. Fixez le **tarif de vente de l'électricité** en €/MWh — voir Fixer le prix de vente de l'électricité.
5. Décidez de l'**ouverture aux courtiers** — voir Ouvrir la communauté aux courtiers.



Écran 2 — Sélection des compteurs membres

1. Sélectionnez, parmi **vos compteurs** , ceux que vous intégrez à la communauté. Le tableau indique pour chacun son numéro, l'**état de ses données énergétiques** et son état d'intégration éventuel dans une autre communauté. Vous ne pouvez pas sélectionner de compteur or du périmètre de référence ou appartenant déjà à une communauté.
2. Validez la création.

Une carte interactive centrée sur votre compteur initial vous aide à visualiser les compteurs voisins. La légende e la carte permet d'apprécier le périmètre de chaque compteur.



Ce qu'il faut savoir

- **Prérequis** : au moins une entité légale et un compteur déjà déclarés (Ajouter un compteur, Gérer vos entités légales).
- **Vérifiez l'état des données avant de valider.** Un compteur dont les données ne sont pas exploitables entre bien dans la communauté, mais fausse ou empêche les études. La colonne d'état des données de l'écran 2 est là pour ça.
- **La règle de répartition des volumes n'est pas un choix.** Un bandeau la rappelle pendant la création ; elle est imposée par l'application, selon deux modes possibles :
 - **règle Enedis (« par défaut »)** — la production est répartie au prorata de la consommation de chaque participant à l'instant t, avec des coefficients identiques pour tous les producteurs ;
 - **règle NOTRELEC (par rang)** — les consommateurs sont servis dans l'ordre de leur rang d'entrée dans la communauté ; à rang égal, la règle Enedis départage.
- **Créer une communauté n'engage rien.** À sa création, elle est au statut « En projet ». C'est l'étude qui dira si l'opération a un intérêt, et les contrats qui engageront les parties.
- **Ajouter des compteurs après coup ne se fait pas depuis cet écran** mais par le mécanisme d'invitation, à partir des résultats d'une étude — voir Inviter un compteur à rejoindre votre communauté.

Selon votre rôle

Action **réservée au gestionnaire**. Un courtier ne crée pas de communauté : il recommande des compteurs à celles qui lui sont ouvertes. Un membre candidate à une communauté existante.

Retour Bienvenue sur le manuel d'utilisation Notrelec

From:
https://wiki.notrelec.fr/ - **Wiki Documentation**

Permanent link:
https://wiki.notrelec.fr/doku.php/wiki/documentationclient/manuel/actions/acc/creer-communaute

Last update: **2026/08/06 14:51**